

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

## NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

QUARTIDI 4 du Mois Frimaire.

Ere vulgaire.

Dimanche 24 Novembre 1793.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue St-Honoré, vis-à-vis l'ancien Hôtel de Noailles, n<sup>o</sup>. 1499, près les Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de lettres qui s'égarent, & adressées franches au citoyen FONTANILLE, Directeur de l'Abonnement, qui commencera dorénavant le 1<sup>er</sup>. de chaque mois (nouveau style). Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, deux sols par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style).

Les Souscripteurs dont l'abonnement expire le premier Décembre prochain, sont invités à renouveler avant cette époque, s'ils ne veulent point essuyer d'interruption. Comme on se propose de dater leur abonnement du 1<sup>er</sup>. frimaire, qui tombe dix jours avant le 1<sup>er</sup>. décembre, ils voudront bien retenir 25 sols sur le prix de la souscription, pour indemnité des dix jours que cette nouvelle forme leur fera perdre.

## ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

De New-York, le 24 septembre.

VERS le 15 de ce mois, il s'est déclaré à Philadelphie une maladie épidémique du genre le plus alarmant & le plus grave; c'est une sorte de fièvre putride qui tourne à la malignité, & qui emporte en trois jours presque tous ceux qui en sont atteints. On prétend que ce terrible fléau a été apporté par les François fugitifs de leurs îles. Quoi qu'il en soit, la peste n'est pas plus meurtrière; trois médecins en sont déjà morts, les autres ont pris la fuite, & il n'y reste que le docteur Rhush, qui administre ses soins avec un zèle courageux & infatigable. Cette malheureuse ville, si florissante il y a peu de mois, offre le spectacle douloureux d'une désolation affreuse & ressemble à un désert; la terreur en a fait fuir tous ceux qui en ont eu la force, & parmi ceux qui demeurent nul n'ose enterrer les morts. Le gouvernement a pris les mesures les plus sages pour que l'épidémie ne se propage pas au dehors.

Notre ville, qui regorge d'étrangers chassés des Antilles par les horreurs de la guerre civile allumée dans ces malheureuses contrées, étoit sur-tout dans le cas de redouter la contagion; en conséquence elle a coupé toute communication avec Philadelphie, & il a été établi des postes dans les passages qui aboutissent ici, & nul vaisseau n'est admis dans notre port avant d'avoir fait vérifier ses connoissemens, s'il a seulement eu pratique avec quelque navire de Philadelphie.

Le convoi françois qui est sous l'escorte d'un vaisseau de guerre, & qui doit ramener en France M. Genest, n'a pas mis encore à la voile comme on s'y attendoit, & ce convoi augmente encore nos inquiétudes. Ce Genest est, dit-on, furieux de ce que nos fonds publics ont beaucoup monté depuis que les Etats-Unis ont décidé, malgré ses instigations,

que leur intention étoit d'observer la plus exacte neutralité. On prétend que ce ministre, qui n'étoit pas un ministre de paix, avoit délivré des lettres de marque, & qu'il avoit trouvé mauvais que les Etats-Unis déclaraient que les prises faites par ces lettres de marque ne pourroient être vendues dans les ports de l'Amérique-Unie. Cette inculpation peut être fautive; mais il est certain qu'elle est très-accréditée: il n'est pas moins vrai que le rappel de ce ministre, auquel on s'attendoit, a causé ici une joie que les Américains ne lui ont pas dissimulée.

## ESPAGNE.

De Madrid, le 1<sup>er</sup> novembre 1793.

Il a été publié ici une proclamation portant promesse d'une récompense de dix pour cent à tous ceux qui dénonceront des biens meubles ou immeubles appartenant à des François. On assure que les délations faites en vertu de cette proclamation ont déjà produit des sommes immenses dont le gouvernement a un grand besoin pour continuer la guerre; le projet d'augmenter les impôts a été rejeté au conseil, après qu'il a été instruit que les peuples ne se prêteront point à cette augmentation avec plaisir. On a recours pour la première fois dans ce pays-ci à la ressource de l'instruction populaire pour attacher les Espagnols aux vues de la cour: on fait publier dans quelques écrits que les François sont au moins des impies & des hérétiques, puisqu'ils se sont emparés des biens des églises. Les prêtres aggravent ce prétendu crime, & ils ont de bonnes raisons pour cela; ils commencent à craindre la contagion d'un exemple si dangereux pour eux.

Une escadre espagnole de 15 vaisseaux de ligne & de trois frégates, sous les ordres de l'amiral Borghese, a mis à la voile pour aller croiser à la hauteur des Açores, & pour y protéger les vaisseaux attendus de la *Vera Cruz*; ces vaisseaux apportent, dit-on, de la part des Mexicains & des Péruviens

un don patriotique de 80 millions de piastres pour aider S. M. catholique à faire la guerre aux républicains français. La seule province de Buenos-Aires a souscrit pour 15 millions de piastres.

On a été informé par la voix de Gibraltar qu'en conséquence de la trêve conclue pour un an entre la cour de Lisbonne & la régence d'Alger, 9 corsaires, 4 frégates, 3 sloopes & 2 brigantins algériens ont passé le détroit pour se rendre dans l'Océan où ils ne manqueront pas d'attaquer les bâtimens américains qui apportent des grains à nos ennemis les Français.

Les nouvelles de nos armées des Pyrénées portent qu'elles se maintiennent dans leurs positions, malgré les efforts incroyables des Français qui rassemblent sur leurs frontières & sur les côtes un nombre innombrable de guerriers. On attribue ce maintien à la protection visible de la sainte Vierge & de saint Jacques, patrons de ce royaume; & on fait des neuvaines à ces patrons pour obtenir que les neiges mettent incessamment des barrières insurmontables entre nous & nos ennemis: ce vœu est sagement émis aux approches du mois de décembre.

### A N G L E T E R R E.

De Londres, le 12 novembre.

Le paquebot *le Boyd* vient d'arriver de la Jamaïque à Falmouth: le capitaine, douze matelots & un passager français sont morts dans la traversée; on soupçonne que ces morts sont l'effet de la contagion qui a passé des îles à Philadelphie. On apprend avec terreur que cette fièvre jaune, qui cause de si affreux ravages à Philadelphie, s'est aussi manifestée à Saint-Christophe, où 6 officiers & 80 soldats du 9<sup>e</sup> régiment en ont été déjà les victimes.

Le gouvernement, attentif à un événement dont les suites peuvent être si terribles, vient d'assujettir à une quarantaine de 14 jours tous les vaisseaux, toutes les personnes & toutes les marchandises venant des états de Providence, de la Delaware & de certaines villes du continent de l'Amérique, de la nouvelle Jersey & même des Antilles: on attend avec impatience des nouvelles ultérieures de nos autres établissemens des Indes occidentales.

La flotte de lord Howe, après s'être tenue tranquille dans le port de Torbay, pendant plus de 10 semaines, tandis que les vents n'étoient point contraires à sa sortie, éprouve journellement, depuis qu'elle a mis à la voile, des coups de vent très-violens: on apprend qu'elle a souffert d'assez grands dommages dans ses mâts & dans ses agrès. Le vaisseau du premier rang, *le Queen-Charlotte*, a perdu non-seulement un mât, mais encore sa poulaine: ces contre-tems pourroient bien déterminer lord Howe à rentrer encore une fois, d'autant plus que ses ordres sont de ne pas s'éloigner du canal, afin de surveiller les mouvemens de l'escadre française.

La nouvelle du projet d'une descente de la part des Français, quoiqu'on la dise impraticable dans les papiers ministériels, exige toute l'attention de M. Pitt: mais, pour calmer l'inquiétude de la nation & pour lui donner le change, il fait répandre qu'Ostende & Nieuport étant désormais en sûreté contre les attaques des Français, les troupes destinées à défendre ces places vont être envoyées aux Indes occidentales. Sir John Jarvis & sir Charles Grey commanderont l'expédition: le dernier est déjà revenu d'Ostende avec un régiment qu'il y avait conduit; il est actuellement aux Dunes: cependant la nouvelle de l'épidémie des îles fait présumer que le départ de cette expédition sera différé.

On ne néglige pas les côtes; les régimens qui ont quitté le camp de Brighthelm, sont cantonnés de manière à pouvoir être rassemblés promptement: sept compagnies de chas-

seurs sont répandues à Sharnaam, à Altom & à Alresford, dans le Hampshire.

On mande de Déal que, le 7 au matin, l'amiral Macbride a transféré son pavillon à bord du *Triton*, de 28 canons; il commandera une escadre légère de petits bâtimens qui ont tous quelques canons de gros calibre, pour agir au besoin dans le canal.

Les îles de Scilly ont peu de troupes, soit que le gouvernement compte les défendre avec des forces maritimes, soit qu'il ne pense pas que les Français veuillent les attaquer: cependant nous venons d'apprendre que, le 28 septembre, 40 Français ont fait une descente à Alderney, petite île située entre Jersey & Guernesey. Les habitans les voyant approcher dans des lougres ont cru, jusqu'au moment du débarquement, que c'étoient des Anglois: ces hardis Carmagnols leur ont fait 14 prisonniers; & après leur avoir enlevé plusieurs bœufs & moutons, ils ont remis promptement à la voile. Cette expédition n'a pas duré plus de quelques heures.

Nous apprenons de Gênes, que l'amiral Gell en est parti pour parcourir avec son escadre les côtes de la Méditerranée & s'emparer (s'il le peut), de tous les vaisseaux de guerre français qui se trouveront dans les ports neutres; il en a déjà enlevé un à Livourne, & il l'a envoyé à Toulon avec la frégate *la Modeste*, prise dans le port de Grace ainsi que trois tartanes montées chacune de 4 canons & de 75 hommes d'équipage.

Les dernières nouvelles de Turin nous apprennent, que les troupes piémontoises qui avoient fait des progrès si rapides contre les Français, du côté de Nice, se sont retirées avec une égale précipitation devant une supériorité immense de troupes. Cette même supériorité a forcé aussi celles qui étoient dans la Tarentaise & dans la Maurienne, à évacuer ces pays. Ainsi voilà un allié sur l'assistance duquel, il faut peu compter, au moins pour cette campagne.

Les lettres de Gloucestershire portent, que les pauvres ouvriers de ce canton se sont amentés dans le dessein de détruire les nouvelles machines à filature de coton, qui leur enlèvent leur travail. On est parvenu à dissiper ces malheureux.

En parcourant les différentes classes des habitans des trois royaumes, on peut aisément se convaincre qu'il y a par-tout un levain d'inquiétude & de mécontentement contre le gouvernement & contre la guerre. Les Anglois en général, trouvent fort mauvais que M. Pitt leur annonce, que la nation a sur pied dans ce moment 60 mille hommes de troupes de terre: c'est une critique nationale de la guerre du continent, dont en effet le but échappe à nos cultivateurs, planteurs & marins. Aussi on doit s'attendre à de grandes réclamations contre cette guerre & contre les dépenses énormes qu'elle occasionne, à la prochaine rentrée du parlement, sur-tout si M. Pitt n'a pas d'autres avantages à nous présenter que ceux de la trahison de Toulon.

(La suite à demain).

### F R A N C E.

De Paris, le 4 frimaire.

Les funérailles du représentant du peuple Gasparin ont été célébrées à Orange, où il est mort. Le département de Vaucluse, le district d'Avignon, la municipalité & la société populaires de cette ville ont envoyé des députations pour y assister.

Le général Cartaux est parti pour prendre le commandement des Alpes: le général Ligouier commande l'armée d'Italie; son quartier-général est sous les murs de Toulon.

## TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE

Ce tribunal a acquitté dix-sept particuliers de Tonnerre, accusés d'avoir troublé la tranquillité publique dans cette ville, pendant une fête en l'honneur des grands hommes, & d'avoir maltraité plusieurs volontaires. Le même tribunal a aussi acquitté François Besanger, âgé de 42 ans, maire de Briçon, département de l'Yonne, accusé d'avoir tenu des propos tendans au rétablissement de la royauté en France.

## COMMUNE DE PARIS.

Séance du 2 frimaire.

Un membre se plaint de l'exécution des arrêtés du conseil, concernant la distribution du pain. Un autre membre attribue ce retard aux comités de bienfaisance, qui manquent de ce qui leur est nécessaire pour l'exécution; & sur la proposition, le conseil arrête que l'administration des subsistances sera incessamment un rapport à ce sujet.

Une lettre du comité de salut public de la convention nationale, annonce qu'il doit se former un jury particulier pour juger les machines de guerre. Elle invite le conseil-général à nommer des citoyens pour composer ce jury. Le conseil arrête que les candidats s'inscrivent au secrétariat de la commune, où il sera tenu une liste à cet effet.

( La suite à demain ).

## CONVENTION NATIONALE.

( Présidence du citoyen Laloï. )

N. B. Voici les principaux articles du décret rendu sur le rapport de Cambon, dans la séance du 1<sup>er</sup> frimaire :

- 1<sup>o</sup>. Toutes les aliénations & engagements des domaines & droits domaniaux, à quelque titre que ce soit, avec clause de rachat, ou sujettes au rachat, à quelque époque qu'elles puissent remonter; celles d'une date postérieure à l'ordonnance de 1565, quand même la clause de retour y seroit omise; & celles résultantes des échanges non confirmés par l'ancien gouvernement, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1789, autres que les aliénations faites en vertu des décrets des assemblées nationales, sont & demeurent définitivement révoqués.
- 2<sup>o</sup>. Les baux emphytéotiques, les baux à une ou plusieurs vies, & tous ceux au-dessus de neuf années, sont réputés aliénations, & sont compris dans la révocation.
- 3<sup>o</sup>. Sont exceptés les inféodations & accensemens des terres vaines & vagues, landes, bruyères, palus & marais, autres que celles situées dans les forêts, ou à 100 perches d'icelles, pourvu qu'elles aient été faites sans vol ni fraude & dans les formes prescrites, & qu'elles aient été mises & soient actuellement en valeur; les sous-aliénations & sous-accensemens faits par acte, ayant date certaine avant le 14 juillet 1789, par les engagistes des terres, & les sous-aliénations des terrains éparés de contours, & les sous-aliénations des terres de tous ces objets soient actuellement possédés par des citoyens dont la fortune est au-dessous d'un capital de 10,000 livres.
- 5<sup>o</sup>. Tous les biens & droits domaniaux dans la possession

desquels la république rentrera en vertu du présent décret, seront administrés, régis & vendus comme les autres domaines nationaux.

Les autres articles de ce décret concernent le mode d'estimation, de liquidation & de remboursement des individus dépossédés : les intérêts du montant des liquidations seront alloués à raison de 4 pour cent sans retenue, à compter du jour de la déposition : le montant de la liquidation & des intérêts sera payé ou inscrit sur le grand livre, ainsi qu'il est prescrit pour la dette exigible & la consolidation de la dette publique.

( Présidence du citoyen Romme ).

Suite de la Séance du 2 frimaire.

Le président annonce que, dans la commune de St-Clément, département du Jura, on a trouvé plusieurs squelettes d'hommes dans les murs d'une abbaye de Bénédictins; dans la même abbaye, que l'on démolit, sous une plaque de cheminée, à quatre pieds de profondeur, l'on a trouvé les squelettes d'une femme & d'un petit enfant; ces indices de crimes commis sans doute par le fanatisme, contrastent singulièrement avec l'inscription que l'on voit à Dôle sur presque tous les édifices publics: *justitia, religio, aeterna urbis fata*. — La convention décrète que ces inscriptions seront effacées, & remplacées par les mots: *égalité, liberté*. — Un membre demande que toutes les inscriptions latines soient détruites; mais un autre observe qu'il en est, & en très-grand nombre, qui intéressent l'histoire & les arts. La convention passe à l'ordre du jour.

Le comité révolutionnaire de la section Bonconseil apporte une bûche, dans laquelle on a trouvé l'ame d'un égoïste, c'est-à-dire, des pièces d'or au nombre de 550; dans le même morceau de bois se trouve le bordereau d'achat de ces pièces, constatant qu'elles ont coûté 45 mille livres: cette découverte a été faite chez un Hollandais, né à Rotterdam, qui tenoit à Paris une correspondance contre-révolutionnaire, dont plusieurs pièces ont été saisies avec la précieuse bûche. On applaudit vivement au zèle du comité de la section Bonconseil.

Forestier, au nom des comités des finances & de législation, présente un projet concernant les pensions ou secours annuels à accorder aux prêtres qui se dépriment: un membre s'oppose à ce qu'aucun secours soit accordé aux prêtres: Cambon, Levasseur & Danton appuient les bases du projet; comme conformes à la saine politique & à la justice nationale: Danton, auquel la maladie n'a rien fait perdre de son énergie révolutionnaire, développe à cet égard des motifs vigoureux qui sont fortement sentis & vivement applaudis. Voici les articles du projet qui sont décrétés:

- 1<sup>o</sup>. Les évêques, curés & vicaires qui ont abdicé ou qui abdiqueront leur état & fonctions de prêtre, recevront de la république, par forme de secours annuels, savoir, ceux qui sont actuellement d'un âge au-dessus de 50 ans, la somme de 800 livres; ceux de 50 ans accomplis jusqu'à 70 accomplis, celle de mille livres; & ceux de ce dernier âge, la somme de 1200 livres.

2<sup>o</sup>. Les secours mentionnés ci-dessus ne seront pas susceptibles d'accroissement en passant d'un des trois âges déterminés à l'autre; ils seront payables à l'échéance de chaque semestre par le receveur du district du domicile de chaque individu, qui sera tenu de justifier de ses certificats de résidence, de non émigration, de paiement des contributions, & de civisme: le quartier, commencé le premier octobre & qui finira au premier janvier prochain, sera payé sur le pied actuel. — Les autres articles du projet sont ajournés.

Dans une dépêche du 20 brumaire, le représentant Salicetti demande que, sous 8 à 10 jours, il sera claud à Toulon; que tout se prépare pour attaquer la rade, les forts & la ville en

même tems ; que presque toutes les forces du midi sont rassemblées autour de la ville rebelle ; & que des piéces d'artillerie & des munitions de guerre & de bouche arrivent de toutes parts.

Barrère, au nom du comité de salut public, fait rendre plusieurs décrets : Boisset ira dans les départemens de l'Hérault & de l'Aveyron, pour y épurer les administrations ; il est chargé de faire exécuter le décret contre les conspirateurs du Puy, & de prendre toutes mesures de salut public qu'il jugera convenables : Dartigoyte restera dans les départemens du Gers, des Landes, des Hautes & Basses-Pyrénées, dans lesquels il a déjà tué le fanatisme : Montaut devoit se rendre à Ville-Affranchie, mais il est malade : Châteauneuf-Randon, qui est dans cette commune & qui devoit revenir, partagera les travaux de Collot-d'Herbois.

La convention excepte du décret qui a déclaré trahis à la patrie les officiers de marine qui étoient à Toulon lors de l'entrée des Anglois dans ce port, plusieurs officiers qui ont quitté la ville infâme avant le 1<sup>er</sup> octobre, & dont le civilisme est d'ailleurs attesté.

Dans nos armées, l'on éprouve le besoin de matelas & de couvertures ; cette sorte d'effets se trouve en grande quantité dans les maisons nationales : la convention en suspend la vente, & en ordonne la retenue & l'emmagasinement pour le service des armées.

Les Espagnols font la guerre en antropophages ; ils ont organisé des compagnies qui portent le nom de *voleurs*, & qui, la torche à la main, se répandent dans les villages & brûlent, après les avoir pillées, les maisons avec les femmes, les enfans & les vieillards qu'elles renferment : ce sont ces compagnies qui ont incendié la ville d'Andaye. La convention met une somme de 80 mille livres à la disposition du ministre, pour être distribuée en secours provisoire aux malheureux habitans d'Andaye.

L'on a formé à Avignon un grand parc d'artillerie ; il existe dans cette ville un palais fortifié & d'autres fortifications dont des conspirateurs pourroient se servir, si l'occasion leur étoit favorable : les représentans Poulter & Rovers, voulant prévenir ce malheur possible, ont soumis au comité de salut public un arrêté portant ordre de démolir les fortifications d'Avignon. — La convention, sur le rapport de ce comité, approuve cet arrêté & en ordonne l'exécution.

Le comité de sûreté générale fait décréter que les citoyens de Ville-Affranchie & de Bordeaux, qui, prévenus de conspirations, sont détenus à Paris, y seront jugés par le tribunal révolutionnaire.

Les administrateurs des domaines nationaux écrivent que la vente des immeubles d'émigrés, dans trente-deux districts, s'est élevée à 14 millions, sur une estimation de 6 millions.

Le nombre des détenus dans les diverses maisons d'arrêt de Paris, est de 3471.

Les représentans du peuple à Ville-Affranchie, se plaignent dans une dépêche, des lenteurs de la démolition des palais somptueux des rebelles lyonnais. Le marteau des ouvriers ne sert pas assez vivement la vengeance nationale. Les représentans proposent, d'employer la poudre à canon. Renvoyé au comité de salut public.

Une députation de la commune & de la société populaire de la Montagne-du-bon-Air, vient se plaindre de ce que les représentans Muffet & Charles Lacroix ont fait incarcérer

quatre citoyens dont le patriotisme est bien reconnu. Renvoyé au comité de sûreté générale.

*Séance du 3 frimaire.*

Après avoir reçu un grand nombre de déprérisations, de dons patriotiques, & d'effets d'or & d'argent provenant de ci-devant églises, la convention donne la parole à Taillade qui fait le récit de sa mission dans plusieurs départemens du midi, & qui repoussé diverses inculpations dont il a été l'objet.

On fait ensuite lecture d'une lettre de Maure, représentans dans le département de l'Yonne, annonçant que par-tout les prêtres abandonnent leur métier impositif ; que les saints marchent à la monnoie ; que 400 millions d'airain sont prêts à être convertis en canons, & que les biens d'émigrés se vendent à merveille.

Duroy écrit que, dans les départemens de la Marne, de la Meuse & des Ardennes, on a déjà levé près de 12 cents chevaux. Dans les départemens de l'Aisne & du Nord, plus de 1500 chevaux sont actuellement à la disposition du ministre de la guerre.

Milhaud donne lecture d'une lettre qui lui est adressée par le secrétaire des représentans du peuple vers le Rhin : cette lettre, datée de Strasbourg, le 29 brumaire, est conçue en ces termes : « Hier, 28, nous avons attaqué l'ennemi sur tous les points à la fois ; la canonnade a été vive de part & d'autre ; le combat a duré depuis 4 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir : nous nous sommes emparés de la redoute & du moulin d'Avantzau qui seront bientôt loin derrière nous. Si Pichegru va son train, nous serons demain à Wissembourg : notre victoire sera complète, si nous parvenons à débarrasser Landau des vils esclaves qui campent sous les murs : l'ennemi est tenu de près ; il est presque cerné ; il ne lui reste que le Rhin à boire ou à sauter. . . . La guillotine va son train ici : il est arrivé de plusieurs départemens une vingtaine de bons Jacobins qui acheveront de détruire les vieux préjugés des Strasbourgeois : ces patriotes ont déjà démuscadiné la société populaire & mis l'autel de la patrie à la place de l'autel de la cathédrale : bientôt l'on dira : *Strasbourg fut aristocrate*. Il faut convenir que dame guillotine a beaucoup contribué à régénérer l'esprit public. — Cette lettre sera insérée dans le bulletin.

Merlin, de Thionville, dit que, dans une lettre adressée à l'un de ses amis, l'on annonce que 15 mille François se sont emparés des lignes en avant de Wissembourg ; que nous avons fait à l'ennemi 190 prisonniers, & enlevé 83 chevaux tout sellés & bridés. — Vifs applaudissemens.

Rullu demande ensuite que l'on s'occupe de l'échange des représentans du peuple livrés aux Autrichiens par l'insigne Dumouriez, contre les princes de Linange & d'Aversberg, détenus, comme otages, dans les prisons de l'Abbaye. — « Tous les princes & rois de l'univers, dit Levassur, ne valent pas ensemble un représentant du peuple républicain : pendant ma mission dans le Nord, j'ai couru risque d'être pris par les Anglois à Lincel ; si je l'eusse été, je n'aurois pas voulu être échangé contre un prince ». — Julien, de la Drome, observe qu'il n'est pas défendu de faire un marché avantageux avec ses ennemis. — La convention renvoie la proposition de Rullu à l'examen du comité de salut public.

On autorise le comité de sûreté générale à procéder à l'ouverture d'une maille appartenant à Julien, de Toulouse, qui s'est soustrait à l'arrestation.